

Notre mission : embellir, promouvoir, conseiller

Créée en 1995 par l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec s'acquitte d'une triple mission à l'égard de la capitale : **contribuer à son aménagement et à son embellissement**, en **faire la promotion** par un programme varié d'activités de découverte et de commémoration, et **conseiller** le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut.

La Commission, organisme parapublic et mandataire du gouvernement, est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres nommés par le gouvernement et représentant divers milieux de la société québécoise.

Le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Commission de la capitale nationale est M. Jean Charest, premier ministre du Québec et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Le rôle de l'organisation est clairement défini dans la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) qui a été modifiée en décembre 2001. Ainsi, la Commission « veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion. »

Aménagement de la capitale

À cette fin, la Commission contribue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à :

- l'aménagement et l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- l'établissement de places, de parcs et jardins, de promenades, de monuments et œuvres d'art;
- l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

Promotion de Québec

À l'échelle du Québec, la Commission contribue également à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social qui visent à mettre en valeur la capitale.

La Commission a aussi pour mandat de contribuer à développer le sentiment de fierté et d'appartenance de tous les Québécois à l'endroit de leur capitale, que ce soit en organisant des événements, en soutenant des circuits de découverte ou en accroissant et en diffusant la connaissance historique sur Québec. À cet effet, elle met en œuvre un vaste programme de promotion et de communication qui vise à découvrir, connaître et aimer la ville.

Conseiller le gouvernement

Enfin, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la CMQ, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la CMQ, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale.

Cette fonction-conseil s'appuie sur des études récurrentes concernant, d'une part, le profil socioéconomique de l'agglomération et, d'autre part, la localisation de l'effectif, des dirigeants et des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux. Elle s'appuie également sur une veille à l'égard des retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

Les orientations qui sous-tendent l'ensemble des avis produits par la Commission sont contenues dans la publication *Une capitale nationale à bâtir*.

Dans le cadre de ce mandat, la Commission produit également diverses cartes répertoriant les équipements collectifs et divers points d'intérêt de l'agglomération de la capitale nationale.

Enfin, la Commission est étroitement associée au processus d'élaboration des schémas d'aménagement et de développement de la CMQ et de ses constituantes.

Par ailleurs, la Commission est membre de l'Organisation des capitales canadiennes qui regroupe la capitale fédérale, Ottawa, les capitales des neuf autres provinces, St. John's, Halifax, Charlottetown, Frédéricton, Toronto, Winnipeg, Régina, Edmonton, Victoria et de trois territoires, dont Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit.